

Initiatives ministérielles

Regardons les autres pensions qu'ils reçoivent. Quand les députés d'en face disent qu'ils ne veulent pas de leur pension de député, pourquoi n'avouent-ils pas qu'ils ne veulent pas de cette pension parce qu'ils reçoivent déjà une autre pension d'une autre source? Pourquoi ne sont-ils pas honnêtes et ne nous avouent-ils pas cela? Je ne reçois pas de pension d'une autre source. Cependant, je sais que certains députés d'en face en reçoivent une.

Pour quelles raisons ces députés ne disent-ils pas qu'ils n'ont pas besoin de la pension de député et vont se retirer du régime, car ils touchent déjà une pension d'une autre source? Je sais pourquoi. Ils seraient placés dans l'embarras si on les prenait plus tard à cumuler une pension et un traitement. Le nombre de ceux qui sont maintenant dans cette situation et ne le reconnaissent pas est incroyable. On ne parle pas de cela. Pourquoi le député de Calgary-Ouest, qui se prend pour le chevalier blanc, ne propose-t-il pas dans sa série d'amendements des mesures qui mettraient un terme au cumul de pension et de traitement de certains membres de son parti? Pour quelles raisons refuse-t-il de le faire? Eh bien, c'est tout simplement parce que son chef lui a dit de s'en abstenir.

Son chef est parfaitement au courant des pensions et de la façon de les toucher. Son père a siégé au Sénat, qui est un paradis pour les pensionnés. Tout le monde le sait. Le père de son chef a été sénateur pendant des années.

Il est tout à fait incroyable que les députés réformistes, qui, d'un côté, disent qu'il faut sabrer dans la pension, n'affirment pas, de l'autre côté, qu'on doit mettre un terme au cumul de pension et de traitement. Pourquoi? Ils connaissent parfaitement ce phénomène. Ce sont des spécialistes de la question. Ils savent comment obtenir des pensions généreuses d'autres sources. Je ne citerai pas de noms, mais nos vis-à-vis savent de qui je parle lorsque j'affirme qu'il y a parmi eux des gens qui obtiennent des pensions très élevées de 40 000 \$, 50 000 \$ ou 60 000 \$ par année et qui touchent leur salaire de député en même temps.

Dans bien des cas, ces pensions sont versées à même les deniers publics. Ce n'est pas toujours le gouvernement fédéral qui les verse, mais c'est quand même le contribuable qui sert à financer ces pensions.

Nous n'entendons pas un mot à ce sujet du Parti réformiste ou de leur ami, David Sommerville, de la National Citizens' Coalition, qui est le porte-parole du Parti réformiste sur cette question. Ils sont de connivence depuis des années.

Le député de Calgary-Ouest et la National Citizens' Coalition ont conspiré ensemble pour battre l'ancien député conservateur, du fait de ses vues sur les pensions et la réforme électorale. Mon collègue le sait pertinemment. Il ne peut cacher qu'ils ont uni leurs efforts à cette fin. Les députés réformistes déshonorent la Chambre en traitant d'autres députés qui ont bien mérité leur pension de toutes sortes de noms, comme goinfres. Ils devraient avoir honte de leur conduite. La députée de Beaver River qui a menacé, hier, à la Chambre, de battre certains députés, n'a pas de quoi être fière d'elle.

• (1025)

M. Strahl: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Dans son intervention, mon collègue a accusé une députée d'avoir agressé une autre députée à la Chambre. Je lui demanderais de se rétracter car cette accusation n'a aucun sens et mon collègue le sait.

Le président suppléant (M. Kilger): À l'ordre, s'il vous plaît. J'ai occupé le fauteuil pendant la majeure partie sinon toute la durée du débat actuel et je sais pertinemment que la discussion a été animée. Je me permets de dire en toute déférence au député de Fraser Valley-Est qu'il y a divergence de vues au sujet de son intervention et que, d'après le Règlement de la Chambre, son objection n'est pas recevable.

Je prie instamment les députés des deux côtés de la Chambre qui participent au débat actuel de se servir de leur jugement et de continuer de se respecter mutuellement et de respecter l'institution qu'est la Chambre des communes.

M. Jack Frazer (Saanich—Les Îles-du-Golfe, Réf.): Monsieur le Président, comme mes collègues, c'est le cœur lourd et avec découragement que je prends la parole au sujet du projet de loi C-85.

Hier, les députés ministériels nous ont encore une fois montré qu'ils n'ont aucun respect pour la démocratie puisqu'ils ont invoqué l'attribution de temps non pas une ou deux fois mais à trois reprises, empêchant ainsi froidement la poursuite d'un honnête débat parlementaire sur des questions d'une grande importance pour les Canadiens.

Il est sans doute indiqué que je prenne la parole après le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre puisque je suis l'un de ceux qu'il visait lorsqu'il parlait des personnes qui touchent une pension des forces armées. Je n'ai aucune réticence à le reconnaître. J'ai servi dans les forces armées pendant plus de 36 ans et pendant 35 ans j'ai versé 7,5 p. 100 de mon traitement au régime de pension, soit la cotisation maximale à laquelle j'étais admissible. La caisse de retraite d'où provient ma pension contient maintenant 30 milliards de dollars et les cotisations des participants continuent de l'alimenter. C'est pourquoi je trouve tout à fait ridicule qu'on prétende que ce sont les contribuables qui paient pour ma pension.

Je n'ai aucun regret. Le cumul d'une pension et d'un traitement a été à juste titre assimilé au cas d'un député à la retraite qui occuperait un emploi fédéral et continuerait de recevoir une pension et un traitement.

J'ai gagné mon poste à la Chambre des communes et ceux qui m'ont élu savaient que je touchais une pension militaire et que je la conserverais après mon élection. Je n'y vois aucun problème. J'ai cependant des doutes au sujet de l'honnêteté et de l'impartialité du secrétaire parlementaire, dans le cas présent.

Le Parti réformiste dépose 35 amendements au projet de loi C-85. Tout d'abord, si ces amendements sont adoptés, ils rendront les pensions des députés et des sénateurs semblables à celles du secteur privé. Deuxièmement, si ce n'était pas le cas, les amendements auraient pour effet de changer les dispositions de retrait afin que les nouveaux députés puissent choisir de se retirer du régime. Troisièmement, la motion n° 4 garantirait que